

# (entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

Avril 2026



SOCIÉTÉ RÉGIONALE  
DU LOGEMENT DE HERSTAL

69



P. 6-7 DOSSIER

HABITER AUTREMENT

## 15 LOGEMENTS INCLUSIFS, AUTONOMES ET SOLIDAIRES À HERSTAL

04

RepowerEU  
FORMATION POUR  
ACCOMPAGNER  
LES LOCATAIRES



08

PONTISSE, MILMORT,  
FAURIEUX : LE PLAN DE  
RÉNOVATION SE POURSUIT





**batitec**



Votre constructeur

**UMAN**

architect

Liège • Marche • Huy • Dalhem

Liège Rue du Fort, 7 bte3  
4460 Grâce-Hollogne

Tel. 04/378.98.00

uman.eu

Votre publicité  
dans notre journal

(entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL



Contact

Joël Bisschop

04 256 95 74

j-bisschop@srlherstal.be



www.srlherstal.be

## P. 4-5 ENSEMBLE

- **VISITES DE CONTRÔLE**  
entretien logements et jardins
- **RepowerEU**  
formation pour les locataires
- **ÉLECTRICITÉ**  
Compteurs communicants
- **PLAINTÉ**  
Nuisances passages ferrailleurs

## P. 6-7 DOSSIER

- **HABITER AUTREMENT**  
15 logements inclusifs,  
autonomes et solidaires

## P. 8-9 DANS NOS MURS

- **TRAVAUX**  
Pontisse, Milmort, Faurieux
- **CHANTIER**  
Chauffage central à Vottem
- **TECHNIQUE OU USAGE**  
Face à l'humidité
- **DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE**  
par logement

## P. 10-11 EN PRATIQUE

- **INTERVENTIONS TECHNIQUES**  
Bouton d'entrée communs
- **LOYERS**  
Signaler tout changement de  
votre situation
- **PETITS TRAVAUX**  
Rafraîchir son logement

## P. 11 AGENDA

- Les futurs **congés**  
à la S.R.L. Herstal
- Activités

Éditeur responsable :  
Frédéric Sevrin,  
directeur-gérant de la S.R.L. Herstal

Comité de rédaction :  
Pascale Léonard  
Audrey Burette  
Guy Thomas  
Joël Bisschop

Production : CRD srl

Impression : Henroprint (tirage : 2500 ex.)

# (entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL



Christian Laverdeur

Chers locataires de la S.R.L. Herstal,  
Chers amis, chers amis,

Le printemps est de retour, avec ses journées plus lumineuses et son envie de renouveau. C'est une saison propice aux nouveaux projets, mais aussi à l'attention portée à notre cadre de vie, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos logements.

Dans ce numéro, nous mettons à l'honneur un projet qui illustre pleinement cette dynamique : la création de 15 logements inclusifs, autonomes et solidaires. Destiné aux personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, ce lieu de vie inédit à Herstal proposera bien plus qu'un logement. Il s'agit d'un véritable projet de vie partagée, où autonomie, entraide et convivialité seront au cœur du quotidien. Une initiative ambitieuse, qui place l'humain et le lien social au centre de notre mission.

En parallèle, nos chantiers se poursuivent. À Pontisse, les travaux entrent dans leur dernière phase, tandis qu'ils avancent à Milmort et se préparent à Faurieux. À Vottem, l'installation du chauffage central suit son calendrier, avec déjà plusieurs rues entièrement équipées. Autant d'actions concrètes pour améliorer durablement votre confort et la performance énergétique de nos logements.

Avec le retour des beaux jours, nombreux sont ceux qui entreprennent de rafraîchir leur intérieur. Nous vous rappelons à cette occasion quelques règles à respecter, ainsi que les bonnes pratiques pour lutter contre l'humidité, grâce à une procédure d'accompagnement mise en place par nos équipes. Chaque situation est prise au sérieux, avec la volonté d'apporter des solutions adaptées et durables.

Plus que jamais, notre engagement reste le même : vous offrir un cadre de vie agréable, confortable et respectueux de chacun. Le printemps nous invite à avancer ensemble dans cet esprit, fait d'attention, de solidarité et de bien vivre ensemble.

Christian Laverdeur  
Président de la S.R.L. Herstal

## Visites de contrôle : entretien du logement et des jardins

Nous venons à votre rencontre et faisons le tour de votre logement. Ces visites permettent de garantir sécurité, hygiène et entretien.

Afin de garantir un cadre de vie agréable pour tous, la SRL Herstal organise régulièrement des visites de contrôle de tous les logements. Celles-ci sont réalisées par Maud Boinet, référente cadastre à la Cellule patrimoine. Ces visites permettent de vérifier que le logement est occupé et entretenu de manière responsable.

Plusieurs points sont examinés :

- ➔ l'état général du logement et le respect des conditions d'hygiène
- ➔ l'aération des pièces
- ➔ l'entretien du jardin
- ➔ l'état des équipements (portes, fenêtres, etc.)
- ➔ l'absence d'aménagements dangereux (installations électriques ou au gaz non conformes)
- ➔ le respect des règles de sécurité incendie.

Si des manquements importants sont constatés, une remise en ordre immédiate est demandée, suivie d'un second contrôle. Parmi les situations rencontrées : déchets accumulés, aérations bouchées, présence de bonbonnes de gaz, dégradations ou aménagements non autorisés.

Lorsque les éléments constatés ne présentent pas de danger immédiat, une mise en conformité est demandée, soit rapidement, soit au plus tard au départ du locataire.

### Un focus sur les jardins au printemps



**Avec l'arrivée des beaux jours :**

- ➔ un courrier de rappel sera envoyé en avril concernant l'entretien des espaces extérieurs,
- ➔ en mai, des contrôles seront réalisés pour vérifier notamment la taille des haies.

**Pour rappel :**

- ➔ En mitoyenneté, les haies doivent être taillées sur la face latérale et la moitié de la face supérieure ;
- ➔ Côté venelle et à rue, les trois faces doivent être taillées ;
- ➔ La haie ne doit pas excéder 1,40 mètre de hauteur en façade à rue ;
- ➔ La haie ne doit pas excéder 2 mètres de hauteur sur les côtés latéraux et sur le fond de jardin.

Un entretien régulier de votre logement et de ses abords contribue à la qualité de vie de tous et permet d'éviter des interventions ou des frais supplémentaires.

## Nuisances liées aux passages de ferrailleurs : le CCLP relaie vos plaintes

Des nuisances signalées par les locataires, relayées auprès des autorités par le Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires.

Le Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP) est régulièrement interpellé par des locataires concernant les passages fréquents de ferrailleurs, parfois plusieurs fois par jour, y compris les dimanches et jours fériés.

Ces annonces répétées peuvent être particulièrement dérangeantes, notamment lors des moments de repos ou de détente. Malheureusement, le CCLP ne dispose pas de pouvoir direct pour faire cesser ces nuisances. Toutefois, il

peut relayer les plaintes auprès des autorités communales afin de demander la mise en place de mesures adaptées. Pour appuyer cette démarche, il est important de faire remonter vos témoignages.

**Vous pouvez contacter le CCLP par courrier, e-mail [cclpherstal@yahoo.fr](mailto:cclpherstal@yahoo.fr) ou via Facebook (CCLP Herstal).** Plus les signalements seront nombreux, plus ils permettront de faire avancer la situation.

## NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS



# RepowerEU : une formation pour accompagner les locataires

Comprendre les nouvelles installations pour mieux les utiliser au quotidien.

Dans le cadre du programme européen RepowerEU, la SRL Herstal va installer des panneaux photovoltaïques dans 69 logements ainsi que des pompes à chaleur dans 8 d'entre eux.

Ces nouvelles installations vont modifier certaines habitudes au quotidien. Pour accompagner au mieux les locataires concernés, la SRLH a mis en place un module de formation pratique.

Organisées au siège de la SRLH, ces séances se déroulent en petits groupes de maximum 8 ménages. Pendant une demi-journée, les participants découvrent :

- ➔ les changements liés aux nouvelles installations
- ➔ les bons gestes à adopter pour en tirer le meilleur parti
- ➔ les réflexes à avoir au quotidien.

Le tout dans une approche interactive et conviviale, avec des supports ludiques et des mises en situation.

L'objectif est de permettre à chacun de comprendre le fonctionnement de ces nouveaux équipements et de profiter pleinement des économies d'énergie qu'ils peuvent générer.

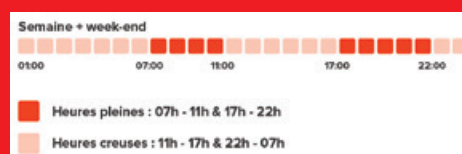


## ÉLECTRICITÉ



# Compteurs communicants : attention aux nouveaux horaires "heures creuses"

De nouveaux horaires pour les heures creuses : changez vos habitudes.



Dans le cadre de la modernisation du réseau électrique, Resa remplace progressivement les anciens compteurs par des compteurs communicants. Cette transition est obligatoire et devra être finalisée avant 2030. Ce changement s'accompagne d'une modification des plages horaires des tarifs heures creuses et heures pleines.

### CE QUI CHANGE :

#### AVANT :

- ⌚ Heures creuses de 22h à 7h la semaine
- ⌚ 24h/24 le week-end

#### MAINTENANT :

Heures creuses de 22h à 7h et de 11h à 17h tous les jours (y compris le weekend).

### POURQUOI ÊTRE ATTENTIF ?

Le prix de l'électricité peut varier fortement entre heures creuses et heures pleines, presque du simple au double.

Pour faire des économies, il est donc important d'adapter vos habitudes (lessives, lave-vaisselle, chauffe-eau...) en privilégiant les nouvelles plages d'heures creuses.

## VIVRE ENSEMBLE

# HABITER AUTREMENT : 15 LOGEMENTS INCLUSIFS, AUTONOMES ET SOLIDAIRES À HERSTAL

**La SRL Herstal lance un projet inédit d'habitat inclusif, mêlant logements et vie partagée. Un lieu pensé pour favoriser l'autonomie, les rencontres et la solidarité au quotidien, destiné aux personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap.**

La SRL Herstal s'apprête à accueillir un projet inédit dans son patrimoine : 15 logements inclusifs, autonomes et solidaires, pensés comme un véritable lieu de vie partagé. Destinés aux personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap physique, ces logements seront disponibles à partir de septembre 2026.

Ce projet, porté par l'AVIQ et subsidié par l'Union Européenne et la Wallonie, et développé en partenariat avec l'AIGS (Association Interrégionale de Guidance et de Santé), ne se limite pas à offrir un toit. Il s'inscrit dans une philosophie d'habitat inclusif, où l'autonomie, la solidarité et la participation sont au cœur du quotidien.

Le site a été conçu comme un ensemble composé de logements individuels (une ou deux chambres), mais aussi de deux logements collectifs de six chambres, fonctionnant sur le principe de la colocation : chaque résident disposera de sa chambre et de sa salle de bain privative, tout en partageant des espaces de vie communs.

Un espace communautaire et un bureau seront également aménagés au cœur du projet.

### Créer du lien, lutter contre l'isolement

L'objectif du projet : la volonté de favoriser le vivre-ensemble. Un coordinateur, désigné par l'AIGS, sera présent sur le site pour animer la vie collective et soutenir la dynamique entre habitants.

*« Il ne s'agit pas d'un accompagnement social classique, mais d'un travail dynamique visant à créer les conditions pour favoriser la vie sociale et pour que les personnes s'impliquent elles-mêmes dans la vie du lieu », explique*

Stéphane Willems, adjoint à la secrétaire générale de l'AIGS. *« Les personnes décideront elles-mêmes des règles qui seront établies. Il s'agit par exemple d'élaborer une charte de vie en communauté, d'organiser des activités en fonction du désir, des compétences et de la volonté de chacun. On peut imaginer des moments festifs, de rencontre, ou encore des ateliers proposés par les résidents eux-mêmes et ouverts aux gens du quartier. »*

Ce poste de coordinateur est indispensable à la pérennité du projet. *« Sans lui, le projet perdrait son essence au fil du temps et se limiterait à des logements publics classiques »,* ajoute Stéphane Willems.

L'objectif est clair : rompre l'isolement et permettre à chacun de trouver sa place dans une communauté, tout en conservant son autonomie. Au-delà des logements eux-mêmes, ce projet vise à créer une dynamique de quartier, en lien avec les services et les habitants environnants.

### Un projet novateur dans le logement public

C'est la première fois qu'un projet de cette nature est développé dans le cadre de logements publics à Herstal. Un véritable défi, tant sur le plan humain qu'organisationnel...

*« Il y a encore un lot d'incertitudes, il reste des zones de flou, mais c'est un type d'hébergement novateur, souligne Stéphane Willems. C'est un challenge de pouvoir essayer de mettre des personnes qui ont des problématiques différentes ensemble et favoriser une dynamique collective. C'est pour cela qu'on insiste autant sur l'adhésion aux valeurs du projet, qui repose sur les piliers de solidarité, mixité, participation et démarche inclusive. »*

## Une procédure d'attribution spécifique

En raison de sa particularité, ce projet fait l'objet d'un règlement d'attribution spécifique, actuellement en cours d'approbation par la Société Wallonne du Logement et le Gouvernement wallon.

### Les candidats devront :

1. introduire une demande auprès de la SRLH
2. compléter un formulaire avec l'aide d'un professionnel psycho-médico-social
3. participer à un entretien individuel afin d'évaluer leur degré d'adhésion au projet.

Au-delà des critères classiques, un élément est essentiel : l'envie de s'inscrire dans une dynamique de vie partagée. Les candidatures seront ensuite analysées sur base d'une grille de critères objectifs, avant d'être proposées au Comité d'Attribution des Logements, garant du respect du règlement spécifique mis en place.

## Informer et accompagner les futurs candidats

Une première séance d'information, dédiée aux professionnels (représentants politiques, travailleurs sociaux, hôpitaux, centre de revalidation...) a déjà eu lieu fin mars. La seconde, destinée au grand public et potentiels candidats, est prévue le 20 avril.

Avec cette initiative, la SRL Herstal franchit une nouvelle étape : proposer des logements qui ne répondent pas seulement à un besoin, mais qui offrent une manière d'habiter autrement. Un projet ambitieux, qui place l'humain, le lien social et la solidarité au cœur du logement.

## Informations

**Vous êtes déjà locataire de la SRL Herstal et vous souhaitez poser votre candidature pour intégrer ce projet ?**

- ➔ Contactez Mme Laura Banse :  
l-banse@srlherstal.be

**Les personnes qui ne sont pas locataires peuvent contacter :**

- ➔ Mme Stéphanie Gallo : s-gallo@srlherstal.be

**RÉUNION D'INFORMATION  
HABITATS INCLUSIFS  
AUTONOMES ET  
SOLIDAIRES**

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PHYSIQUE

VIE COLLECTIVE ET AUTONOMIE

PERSONNES DE + DE 65 ANS

ESPACE PARTAGÉS

CONDITIONS D'ACCÈS AU VERSO

**LUNDI 20 AVRIL À 18H**

LIEU : SRL Herstal, Rue en bois 270 à 4040 Herstal

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**  
Scannez le QR code pour vous inscrire

<https://tinyurl.com/yrxs4b4d>

**L'HABITAT INCLUSIF**

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'habitat inclusif est un mode de logement qui combine autonomie, vie sociale partagée et accompagnement pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

**CONDITIONS D'ACCÈS**

- ✓ POINT 1 : Ne pas être propriétaire d'un logement.
- ✓ POINT 2 : Être dans les conditions de revenus pour la location d'un logement public.
- ✓ POINT 3 : Être en situation de handicap ou être âgée de plus de 65 ans.

**LE PROJET :**  
15 APPARTEMENTS ADAPTÉS, COMPLETS ET INDÉPENDANTS

UN ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ PAR UN COORDINATEUR DE VIE PARTAGÉE

**LE CADRE DE VIE :**  
DES ESPACES COMMUNS & CONVIVIAUX  
Logements situés Avenue Castelmauro à Herstal

## TRAVAUX

## Pontisse, Milmort, Faurieux : le plan de rénovation se poursuit

Entre chantiers en cours et projets à venir, le plan de rénovation de la SRL Herstal se déploie sur plusieurs sites, avec des avancées concrètes et un calendrier qui se précise.



Le plan de rénovation de la SRL Herstal se poursuit sur plusieurs quartiers, avec un objectif commun : améliorer le confort des logements et leur performance énergétique. Sur l'ensemble des sites, les interventions portent sur l'isolation des toitures et des façades, le remplacement des châssis, l'installation de chaudières performantes, la mise en place de ventilation mécanique contrôlée et l'isolation des plafonds des caves.

**Pontisse** : Le chantier concerne 213 logements. Débutés en février 2025, les travaux avancent bien et touchent progressivement à leur fin, prévue en septembre 2026.

**Milmort** : Les travaux ont débuté en août 2025 et se poursuivront jusqu'en février 2027. Le chantier est organisé en 5 phases : 2 d'entre elles sont déjà terminées. Elles

concernent 30 logements sur 92. 62 logements restent donc à rénover.

Si un léger retard a été constaté pour l'enduisage extérieur, l'entreprise est actuellement en train de le résorber afin de respecter le planning global.

**Faurieux** : Les travaux démarreront en septembre 2026 et devraient s'achever début 2028.

Ce projet concerne 48 appartements, répartis dans 3 immeubles de 16 logements. Comme pour les autres sites, les locataires seront associés au projet via une séance d'information et un accompagnement de manière à leur permettre de vivre au mieux durant ces travaux, qui visent à leur offrir un logement plus confortable et économe en énergie.

## Un diagnostic énergétique logement par logement

La SRL Herstal lance une campagne de certification PEB à grande échelle, pour mieux connaître la performance énergétique de chaque logement et anticiper les futures évolutions de loyers.



Fin 2025, la SRL Herstal a lancé un marché afin de désigner un certificateur PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) chargé de réaliser les certificats énergétiques de l'ensemble de son parc immobilier.

Une partie des 1.800 logements de la SRLH dispose déjà d'un certificat, mais il en reste encore 1200 à établir. Ce travail d'envergure est actuellement en cours et devrait être finalisé d'ici fin juin.

Auparavant, les certificats PEB étaient souvent établis par typologie de logement. Désormais, chaque habitation fera l'objet d'une évaluation individualisée, plus précise et plus représentative de sa réalité énergétique.

Cette démarche s'inscrit également dans une volonté d'anticiper les évolutions à venir en matière de calcul des loyers. À terme, ces nouvelles règles viseront à ne pas pénaliser les locataires occupant des logements plus économes.



## CHANTIER

### Chauffage central à Vottem : le planning est respecté

L'installation progressive du chauffage et de la ventilation centralisée dans les logements de Vottem se poursuit. Le programme suit son cours sans retard ni avance.

La rue de Liège est désormais entièrement équipée. Du côté de la rue Louis Pirghaye, les travaux sont en cours. Une étape importante a été franchie avec la démolition des anciennes cheminées, entamée le 18 mars.

Si le programme principal se déroule comme prévu, il a néanmoins été nécessaire d'adapter légèrement le calendrier de remplacement préventif des chaudières des autres cités. Cette adaptation permet de continuer à assurer les remplacements urgents en cas de panne, tout en poursuivant les installations à Vottem. Sachez qu'aucune dérogation n'est possible, sauf dans le cas d'un logement vide (par exemple lors d'un départ de locataire).

## INTERVIEW

### De la cuisinière au bois au nouveau chauffage central



Depuis plus de 70 ans, Mme Boonen vit dans la même maison, à Vottem. Un lieu chargé de souvenirs, au confort aujourd'hui amélioré grâce à l'installation du nouveau système de chauffage.

#### Comment viviez-vous avant ces travaux ?

Au début, en 1954, on se chauffait avec une cuisinière au bois ou au charbon, puis à l'aide d'un poêle, avant d'installer un chauffage central dans les années 80. Mais avec le temps, il n'était plus très performant.

#### Qu'est-ce que les travaux ont changé pour vous aujourd'hui ?

Tout s'est très bien passé. J'avais un peu d'inquiétude au départ, mais on m'a bien expliqué le déroulement, et j'ai pu rester chez moi. Les ouvriers ont été très gentils, compréhensifs, respectueux et soigneux. Aujourd'hui, j'ai bien plus chaud, il y a des radiateurs qui fonctionnent dans toutes les pièces. Avec les nouveaux châssis et l'isolation, il fait encore meilleur vivre dans cette maison!

## TECHNIQUE OU USAGE

### Face à l'humidité, une procédure en deux étapes



La SRL Herstal met en place une procédure claire et progressive pour résoudre les problèmes d'humidité, afin d'identifier les causes et accompagner chaque locataire avec des solutions adaptées.

Taches sur les murs, condensation, odeurs persistantes... Les problèmes d'humidité dans les logements peuvent rapidement devenir source d'inconfort. Mais derrière ces situations visibles, les causes sont souvent multiples et parfois difficiles à identifier.

Deux éléments peuvent expliquer l'humidité dans un logement : le bâtiment en lui-même et son usage au quotidien. L'humidité peut être liée à un problème technique (infiltration, défaut de ventilation...), mais aussi à certaines habitudes de vie. C'est pourquoi la SRL Herstal a mis en place une procédure spécifique en deux étapes.

#### 1. Vérifier le logement

Lorsqu'un locataire signale un problème, une visite technique est organisée par la Cellule patrimoine. L'objectif est de vérifier si l'origine du problème provient du bâtiment : état des équipements, ventilation, éventuelles infiltrations...

#### 2. Comprendre les usages

Si aucune cause technique n'est identifiée, des prises de mesure et une analyse du taux d'humidité sont réalisées dans le logement, afin de mieux en comprendre les conditions d'occupation.

La coach clientèle prend ensuite le relais. Elle rencontre les locataires pour leur expliquer les conclusions des analyses et proposer un accompagnement adapté.

Cette étape permet de revenir, de manière concrète et pédagogique, sur les bons gestes à adopter au quotidien : aération, chauffage, gestion de l'humidité... Le but est d'aider chacun à trouver des solutions durables et adaptées à sa situation.

## LOYERS

# Signaler tout changement de votre situation, c'est essentiel !

Un simple oubli peut entraîner une dette importante. En 2025, l'ensemble des régularisations de loyers a atteint 73.500 euros au total, concernant une quarantaine de familles.

Un changement de situation familiale ou professionnelle (emploi, chômage, naissance, départ d'un membre du ménage...) a un impact direct sur le calcul de votre loyer. Il est impératif de nous le signaler immédiatement.

En 2025, de nombreux locataires n'ont pas signalé ces modifications à temps. Résultat : plus de 73 500 € de régularisations ont dû être appliqués, souvent avec effet rétroactif. Cela concerne 40 à 50 ménages, qui ont dû faire face à des montants parfois importants à rembourser.

### Pourquoi est-ce un problème ?

Lorsque les informations ne sont pas transmises de façon immédiate, le loyer doit être recalculé rétroactivement sur plusieurs mois.

#### Cela peut entraîner :

- ➔ une dette importante
- ➔ des difficultés financières
- ➔ une procédure qui peut aller jusqu'à l'expulsion.

Contrairement à une idée répandue, la SRLH n'est pas automatiquement informée des changements de votre situation, c'est donc à vous de les signaler dès qu'ils surviennent.

Dans le contexte actuel, notamment avec les évolutions liées au chômage, cette démarche est plus importante que jamais.

En cas de doute, contactez votre chargée de clientèle : elle est là pour vous accompagner.



## DÉCHETS

# Encombrants : anticipez pour éviter les dépôts sauvages

Lorsque vous rangez vos caves ou déménagez, vous souhaitez souvent vous débarrasser d'objets devenus inutiles... Des encombrants que peut emporter la Ressourcerie du Pays de Liège, à condition d'être prévenue à temps !

Nous constatons régulièrement des problèmes lorsque des locataires quittent leur logement ou vident une cave sans avoir anticipé l'enlèvement des encombrants. Résultat : des objets sont déposés à l'extérieur... et les dépôts attirent rapidement d'autres déchets.

### Quelques règles importantes à respecter :

- ➔ Prenez rendez-vous à l'avance avec la ressourcerie
- ➔ Respectez les modalités de collecte
- ➔ Ne sortez plus vos encombrants la veille
- ➔ Les objets doivent être sortis le jour même du ramassage (ou éventuellement conservés à l'intérieur)

Ces situations se présentent notamment lors de déménagements ou dans le cadre de travaux (vidage de caves, rénovations...).

#### Pour prendre rendez-vous :

rdv@ressourcerieliege.be ou 04 220 20 00



## PETITS TRAVAUX

# Ce qu'il faut savoir avant de rafraîchir votre logement

**Peindre ou tapisser, oui... mais en respectant certaines règles.**

Avec le retour des beaux jours, beaucoup d'entre vous entreprennent un grand nettoyage ou souhaitent rafraîchir leur logement. Peinture, tapissage, petites réparations... quelques règles sont à respecter.

Il est interdit d'utiliser des couleurs vives ou foncées, de peindre sur du papier peint, de poser de la fibre de verre sans autorisation, de superposer les revêtements muraux.

Lorsque vous quittez votre logement, vous devez nettoyer et remettre les murs en état, repeindre dans des couleurs neutres ou enlever le papier peint, et réparer les dégradations (trous de clous, chevilles, etc.).

**ATTENTION** : si des traces importantes subsistent (nicotine, jaunissement, peinture inadaptée...), vous devrez remettre les murs en état avant votre départ. Un entretien régulier vous permet donc de conserver un logement agréable et d'éviter des frais au moment du départ.

## INTERVENTION TECHNIQUE

# Boutons poussoirs dans l'entrée des communs : réservé aux urgences !

**Trop souvent, les visiteurs et locataires d'immeubles collectifs activent le bouton qui permet de maintenir les portes ouvertes. Un geste interdit, qui n'est pas sans conséquence...**

Dans les immeubles à appartements, des boutons poussoirs permettent de déverrouiller les portes d'entrée en cas de situation exceptionnelle. Ils sont exclusivement réservés aux services de secours, en cas d'urgence réelle (incendie, intervention médicale, etc.). Ils ne doivent en aucun cas être utilisés par les locataires.

Lorsqu'un bouton est activé, la porte reste bloquée en position ouverte et ne peut plus être refermée normalement. Une intervention technique est alors nécessaire pour remettre le système en état. Cette intervention est facturée aux locataires, puisqu'elle résulte d'un usage inapproprié.

## Les futurs congés à la SRL Herstal

**Lundi 6 avril** → Lundi de Pâques

**Vendredi 1<sup>er</sup> mai**

→ Fête du travail

**Vendredi 8 mai**

**Jeudi 14 et vendredi 15 mai**

→ Ascension et récupération de férié tombant le weekend

**Lundi 25 mai**

→ Lundi de Pentecôte

## Activités



### AVRIL

**Mercredi 22 avril**

→ L'atelier Vélo au départ de la Flèche Wallonne (Pl. Jean Jaurès)

### MAI

**Samedi 16 mai**

→ Service des Plantations de la Ville de Herstal : journée portes ouvertes - la RQH sera présente

**Samedi 30 mai**

→ "Préalée en fête" s'organise Avenue Louis de Brouckère

### JUIN

**Vendredi 12 juin**

→ Fête des voisins en Faurieux, au sein de l'école maternelle

**Vendredi 19 juin**

→ Fête des voisins avenue Louis de Brouckère

**Samedi 20 juin**

→ Présence de l'atelier vélo et du Repair Café de la RQH à "Browning en fête" (rue Faurieux)

**Vendredi 26 juin**

→ Fête des voisins à Pontisse (Jardins de la Mutualité)

### DU 06 AU 17 JUILLET

→ Cet été, prends ta Place - Place Jean Jaurès - L'Atelier Vélo et le Repair Café sont de sortie

### AOÛT

**Dimanche 23 août**

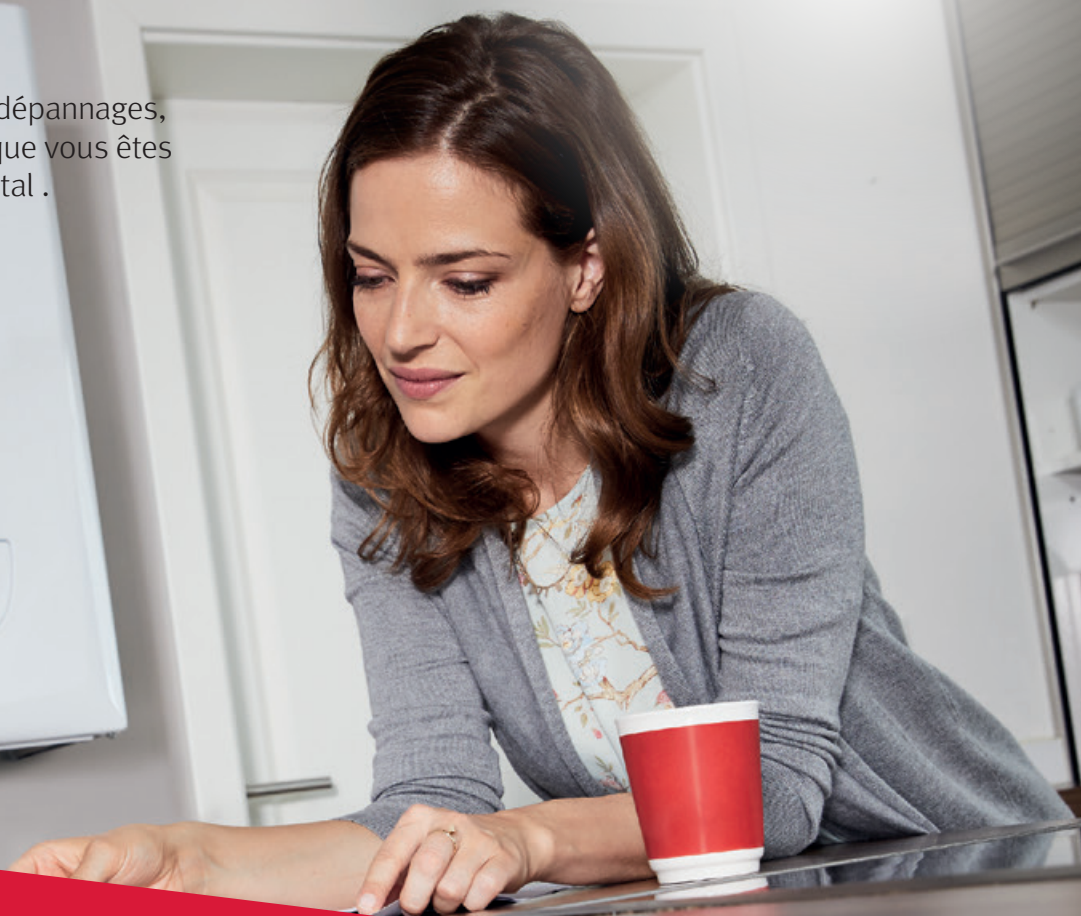
→ Solidarité day

NOTRE N° D'APPEL RÉSERVÉ  
AUX LOCATAIRES DE LA S.R.L. HERSTAL :



**02 800 49 15**

Pour toutes demandes de dépannages,  
veuillez svp bien préciser que vous êtes  
locataires de la S.R.L. Herstal .



## Chaudières à condensation Bulex

### Aujourd'hui, vos solutions de demain

Un intérieur où règne une douce chaleur et où vous profitez d'une eau chaude sanitaire à bonne température ? Avec les chaudières au gaz de Bulex, vous profitez d'un confort optimal.

Nous investissons en effet dans les toutes dernières technologies et cherchons toujours à nous améliorer. Un avantage que vous constaterez immédiatement au montant de vos factures d'énergie et à vos émissions de CO<sub>2</sub> : les unes comme les autres afficheront une nette diminution.



ThermoMaster

Thema Condens A

ThemaFast Condens